

Fêter le 14 juillet :

C'est commémorer la prise de la Bastille de 1789, premier acte annonçant la fin de la monarchie absolue ;

C'est commémorer la fête de la Fédération de 1790, symbole de l'union de la nation.

Il a fallu ensuite plus d'un siècle pour qu'une loi d'apaisement, **souvent appelée "loi laïcité"**, acte la séparation des Églises et de l'État, ce qui signifie que la religion relève de l'intime et le fonctionnement de l'État relève de fonctionnaires assujettis au devoir de neutralité.

En conséquence aucune loi divine ne peut être imposée à quiconque car seules les lois de la République votées par le peuple ou ses représentants s'appliquent à l'ensemble des personnes vivant sur le sol français.

Cette loi de 1905 **garantit donc la liberté de conscience**, c'est à dire la liberté de croire, de ne pas croire ou de ne pas savoir si un Dieu existe.

Cette liberté de conscience s'exerce en respectant les autres opinions et sans troubles à l'ordre public.

Comme notre liberté de penser et d'agir s'arrête là où celle des autres commence, alors, toute violence physique ou morale quelle qu'elle soit est donc inacceptable.

Puisque nous pouvons croire différemment, penser différemment et puisque que nous sommes toutes et tous humains **l'égalité dont nous parlons est l'égalité devant la loi !** Nous sommes toutes et tous différents mais égaux devant la loi car égaux en droits.

A la liberté et l'égalité dont je viens de parler, est associée la Fraternité inscrite dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 :

*"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et **doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité**".*

Cette fraternité a longtemps été considérée comme une simple valeur morale. En 2022 le conseil constitutionnel reconnaît la "valeur constitutionnelle du principe de fraternité" dans une décision sur le délit de solidarité envers les migrants.

La fraternité est donc la solidarité entre les générations, entre les êtres humains, c'est l'entraide, c'est le partage...

Bref le vivre ensemble et non le chacun pour soi.

De ce qui précède, découlent les deux premiers articles de la constitution de 1958.

Extrait de l'Article 1

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances...

Extrait de l'Article 2

... La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité".

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

En résumé la laïcité garantit la liberté, qui elle même n'est possible que dans un monde juste, où les humains sont égaux en droits et solidaires les uns envers les autres par un comportement fraternel.

La laïcité est donc le lien entre ces trois valeurs que sont liberté, égalité, fraternité. La laïcité est le ciment de la République.

Généraliser l'esprit de laïcité c'est tolérer la multitude, c'est s'émanciper en se nourrissant des différences, c'est penser un monde du respect de l'autre, du respect de la diversité, de la nature et du vivant.

Il n'y a pas de société sans vivre ensemble, sans écosystème, sans solidarité, sans une main tendue, sans un sourire, sans joie partagée, sans amour.

**Pour conclure : *Pensez humain, vous penserez juste !*
(Citation de JLM)**